



comment fonctionne une saisie d'huissier

Par **ptyloup**, le **22/01/2009** à **21:35**

J'ai pu obtenir une suspension provisoire des procédures par rapport à des relances d'huissiers, Suite a un dossier de sur- endettement. Or je suis passée au tribunal cet après-midi, et le juge m'a signifié qu'il n'était pas compétent ,et qu'il ignorait comment régler cette affaire!! Il m'a conseillé d'aller voir le préfet, afin que celui-ci me conseille !!! Sauf que maintenant je risque de voir débarquer chez moi les huissiers !!!

Existe -il une solution ??? et puis-je encore empêcher la saisie ???

Merci mil fois de me conseiller car tout ce qui m'arrive est lié a une maladie grave qui ce nomme "le syndrome de Cogan" qui m'a obligé du jour au lendemain a cesser mon activité de professeur de piano !!!!le Juge n'a pas pu me diriger car par rapport a mon dossier de surendettement il y aurai un flou, mais qu'il ne peut définir !!!

MERCI DE M'AIDER !!!!

Par **ardendu56**, le **25/01/2009** à **21:28**

Votre dossier est compliqué et manque d'information.

Ne pourriez-vous demander conseil à un avocat ? L'aide juridique est acquise en cas de faibles moyens financiers.

De plus, si dans votre contrat assurance habitation, vous disposez de l'aide juridique, celle-ci, vous aiderait à débrouiller votre situation.

Une assistance sociale, pourrait, elle aussi vous apporter son aide.

Bon courage à vous.